

## Stage de sensibilisation à la sécurité routière

Qu'est-ce qu'un stage de sensibilisation à la sécurité routière ? Est-ce obligatoire ? Combien de points peut-on récupérer sur le permis de conduire ? Comment s'inscrire au stage ? Quel est le prix ? Nous vous indiquons les règles à connaître si vous faites le stage pour **récupérer des points ou à la suite d'une décision judiciaire**.

### Infractions routières

#### Règles de sécurité routière

Vitesse

Stupéfiants

Alcoolémie

#### Équipements obligatoires

Voiture

Moto, scooter, 3 roues à moteur...

Vélo

#### Stationnement

Stationnement gênant, dangereux, abusif

Stationnement non payé (forfait post-stationnement)

#### Sanctions concernant le conducteur

Amende en cas de délit de conduite sans permis

Amende en cas de délit de conduite sans assurance

Amende en cas de contravention au code de la route

Barème des points retirés par infraction

Récupération des points

Stage de récupération des points

Rétention du permis

In invalidation (solde à zéro)

Suspension administrative

Suspension judiciaire

Annulation judiciaire

#### Sanctions concernant le véhicule

Immobilisation du véhicule

Mise en fourrière du véhicule

Confiscation du véhicule

### Vérifier qui peut ou qui doit suivre un stage pour récupérer des points

Vous pouvez choisir de suivre un stage pour récupérer des points sur votre permis de conduire

Votre permis doit être **en cours de validité** (vous devez avoir 1 point ou plus).

Vous pouvez récupérer **jusqu'à 4 points** dans la limite du plafond de votre permis (12 points, ou 6 points pour un permis probatoire de moins d'1 an).

Vous pouvez faire **1 stage maximum par an**.

#### Exemple

Si vous faites un stage du 1<sup>er</sup> au 2 octobre 2023, vous pourrez faire un nouveau stage à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Vous avez un permis de conduire probatoire lorsque vous obtenez le permis pour la 1<sup>re</sup> fois ou à la suite d'une invalidation ou d'une annulation judiciaire.

Le permis probatoire a **6 points**.

Le nombre de points augmente jusqu'à atteindre **12 points** pendant la période probatoire à condition de ne pas commettre d'infraction entraînant un retrait de points.

En cas d'infraction sanctionnée par un **retrait de 3 points** ou plus en période probatoire, vous devez **obligatoirement** suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Vous recevez du ministère de l'intérieur une **lettre recommandée (48N)**.

Cette lettre 48N vous notifie le retrait de points et l'obligation de suivre un stage **dans les 4 mois** suivant la réception de la lettre.

Le stage vous permet de récupérer **jusqu'à 4 points** dans la limite des points maximum de votre permis probatoire.

#### À noter

ne pas respecter l'obligation de suivre le stage est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 € . Vous risquez également une suspension du permis de conduire de 3 ans maximum.

### S'informer sur le prix du stage de sensibilisation à la sécurité routière

Le prix **moyen** du stage est de 200 € .

Toutefois, le responsable du stage est libre de fixer le prix.

### S'informer sur la durée et le contenu du stage de sécurité routière

Le stage dure **2 jours de suite** (14 heures, soit 7 heures par jour).

L'animation du stage est assurée par un expert en sécurité routière et un psychologue, diplômés et autorisés à animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Le but de la formation est de faire changer le comportement du conducteur.

Le programme du stage comprend **2 modules** :

Enseignement sur les **facteurs généraux de l'insécurité routière** (études de cas d'accident, exercices sur des situations de conduite...)

Enseignement spécialisé sur des **thématisques spécifiques** (vitesse, produits psychoactifs...)

Si nécessaire, un **entretien personnalisé** et/ou une **séance de conduite** peuvent être organisés.

L'entretien est obligatoire si vous avez déjà participé à 2 stages de sensibilisation à la sécurité routière.

L'entretien dure au minimum 45 minutes. Il est conduit par le psychologue du stage, en dehors des 14 heures du stage.

### S'inscrire à un stage de sensibilisation à la sécurité routière

Vous devez suivre le stage de sensibilisation à la sécurité routière dans un **établissement agréé** par le préfet.

Vous pouvez vous inscrire à un stage dans **n'importe quel département**.

La liste des établissements agrés est disponible sur le **site internet de chaque préfecture**.

Vous pouvez aussi **contacter la préfecture**.

**Où s'adresser ?**

Préfecture

**Où s'adresser ?**

Préfecture de police de Paris – Bureau des permis de conduire

### Vérifier la reconstitution des points du permis de conduire

Une **attestation de stage** vous est remise si vous avez suivi la totalité de la formation.

Vous êtes informé par courrier des points récupérés (attention, l'envoi du courrier peut prendre plusieurs semaines).

En pratique, les **points** sont **ajoutés** sur votre permis lorsque l'administration enregistre votre attestation de stage.

C'est le Cert du permis de conduire dont vous dépendez qui s'en occupe.

Utilisez le téléservice pour **vérifier le nombre de points** sur votre permis de conduire.

- Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée...

### Vérifier qui peut ou qui doit suivre un stage sur la sécurité routière

Pour éviter un **procès pénal** en cas d'infraction à l'occasion de la conduite d'un véhicule, le procureur de la République peut vous proposer de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Le stage ne permet pas de récupérer des points.

En cas d'infraction, le juge peut vous imposer de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre du sursis probatoire ou comme peine complémentaire à une peine principale.

Le stage ne permet pas de récupérer des points.

### S'informer sur le prix du stage de sensibilisation à la sécurité routière

Le prix **moyen** du stage est de 200 €.

Toutefois, le responsable du stage est libre de fixer le prix.

### S'informer sur la durée et le contenu du stage de sécurité routière

Le stage dure **2 jours de suite** (14 heures, soit 7 heures par jour).

L'animation du stage est assurée par un expert en sécurité routière et un psychologue, diplômés et autorisés à animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Le but de la formation est de faire changer le comportement du conducteur.

Le programme du stage comprend **2 modules** :

Enseignement sur les **facteurs généraux de l'insécurité routière** (études de cas d'accident, exercices sur des situations de conduite...)

Enseignement spécialisé sur des **thématisques spécifiques** (vitesse, produits psychoactifs...)

Si nécessaire, un **entretien personnalisé** et/ou une **séance de conduite** peuvent être organisés.

L'entretien est obligatoire si vous avez déjà participé à 2 stages de sensibilisation à la sécurité routière.

L'entretien dure au minimum 45 minutes. Il est conduit par le psychologue du stage, en dehors des 14 heures du stage.

### S'inscrire à un stage de sensibilisation à la sécurité routière

Vous devez suivre le stage de sensibilisation à la sécurité routière dans un **établissement agréé** par le préfet.

Vous pouvez vous inscrire à un stage dans **n'importe quel département**.

La liste des établissements agrés est disponible sur le **site internet de chaque préfecture**.

Vous pouvez aussi **contacter la préfecture**.

**Où s'adresser ?**

Préfecture

**Où s'adresser ?**

Préfecture de police de Paris – Bureau des permis de conduire

### Envoyer l'attestation de stage à l'autorité judiciaire concernée

Une **attestation** de stage vous est remise si vous avez suivi la totalité de la formation.

Vous devez **adresser** l'attestation au procureur de la République concerné dans un délai de **15 jours** suivant la fin du stage.

Une **attestation** de stage vous est remise si vous avez suivi la totalité de la formation.

Vous devez **adresser** l'attestation à l'autorité judiciaire vous ayant imposé de faire un stage :

Au procureur de la République si le stage est accompli comme peine complémentaire

Au juge d'application des peines ou au service pénitentiaire d'insertion et de probation chargé du suivi de l'obligation, si le stage est imposé dans le cadre du sursis probatoire

#### Rappel

Ce stage ne vous permet pas de récupérer des points sur votre permis de conduire.

### Questions – Réponses

- Permis de conduire à points : comment faire une réclamation ?
- Comment connaître le solde de points de son permis de conduire ?
- Qu'est-ce que le permis de conduire probatoire ?
- Justice pénale : quelles sont les alternatives à un procès ?

### Toutes les questions réponses

#### Et aussi...

- Permis de conduire
- Récupération des points du permis de conduire
- Suspension judiciaire du permis de conduire
- Invalidation du permis de conduire (retrait de tous les points)

### Pour en savoir plus

- Programme de formation du stage de sensibilisation à la sécurité routière  
Source : Legifrance

### Services en ligne

- Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée...  
Téléservice

#### Et aussi...

- Permis de conduire
- Récupération des points du permis de conduire
- Suspension judiciaire du permis de conduire
- Invalidation du permis de conduire (retrait de tous les points)

### Textes de référence

- Code de la route : articles L223-1 à L223-9  
Stage pour récupérer des points à la suite d'une d'infraction (article L223-6)
- Code de la route : articles R223-1 à R223-4-1  
Stage obligatoire en cas d'infraction sanctionnée par un retrait de 3 points ou plus, commise pendant le délai probatoire (article R223-4)
- Code de la route : articles R223-5 à R 223-13  
Contenu, durée et examens à l'issue du stage de sensibilisation à la sécurité routière
- Code pénal : articles 131-3 à 131-9  
Stage exigé par le juge comme peine complémentaire (article 131-5-1)
- Code pénal : articles 132-43 à 132-46  
Stage exigé par le juge dans le cadre du sursis probatoire (article 132-45)
- Code de procédure pénale : articles 39 à 44-1  
Stage en alternative à la poursuite judiciaire proposé par le procureur de la République ou en exécution d'une composition pénale (articles 41-1 et 41-2)
- Arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière
- Arrêté du 25 février 2004 relatif aux documents établis à l'occasion du suivi des stages de sensibilisation à la sécurité routière.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*